

UNSS
2020

**JE SUIS
JEUNE JUGE-ARBITRE**

EN TIR A L'ARC

Actualisé le 22 juin 2019



PRÉAMBULE

Ce mémento permet à l'élève du collège ou du lycée d'officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

La circulaire du 18 août 2010 incite à valoriser le jeune officiel par la remise d'un diplôme. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La note de service n° 2014-073 du 28 mai 2014 ayant pour objet la mise en œuvre du décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves stipule : « ...Ainsi au sein de chaque AS de collèges et de lycées, ils (les enseignants) contribuent à la construction du projet d'AS, partie intégrante du projet d'établissement, autour de deux axes principaux :

- ❖ La pratique d'activités physiques, sportives et artistiques...dans le cadre de l'UNSS
- ❖ L'apprentissage des responsabilités avec l'exercice de la fonction de Jeunes Officiels et la formation afférente, ainsi que la participation à la vie de l'AS et à l'organisation des activités de l'association, contribuant par la même à l'éducation de la citoyenneté... »

Ainsi, devenir jeune juge, c'est

- apprendre à faire des choix et s'y tenir,
- appréhender très vite une situation,
- mesurer les conséquences de ses actes.
- acquérir au cours de sa formation les connaissances et les compétences inhérentes aux différents rôles sociaux nécessaires aux exigences de l'activité (arbitre, juge, chronométreur, starter, table de marque...)
- devenir responsable.

CONDITION DE MISE EN ŒUVRE DE L'OPTION FACULTATIVE AU BACCALAUREAT

Rappel du cadre réglementaire du haut niveau du sport scolaire :

Dans le bulletin Officiel spécial n°5 du 19 juillet 2012 :

«Évaluation de l'éducation physique et sportive aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique - Liste nationale d'épreuves et référentiel national d'évaluation », il est précisé que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau, à savoir : la part réservée à la pratique sportive est automatiquement validée à 16 points, les 4 points restants sont attribués à l'occasion d'un entretien permettant d'attester de leurs connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et de la réflexion du candidat sur sa pratique »

« Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires (UNSS, UGSEL) ».

Création d'une unité facultative d'EPS pour le baccalauréat professionnel : « ...*les candidats scolaires des établissements publics et privés engagés à haut niveau dans le cadre du sport scolaire, lauréats des podiums nationaux et jeunes officiels certifiés de niveau national ou international* » valident automatiquement la note de 16/20.

L'entretien sur 4 points est obligatoire (arrêté du 07/07/15 et BO n°32 du 03/09/15).

Ce qui signifie que :

- L'évaluation rend compte des compétences acquises du jeune arbitre aux différents niveaux de certification (départemental, académique, national, international). Cela suppose la mise en place d'une cohérence et d'une progression dans la formation.
- Pour prétendre aux 16 points de l'enseignement facultatif ponctuel, le jeune arbitre doit avoir officié et obtenu sa certification durant sa « scolarité en classe de seconde ou première de lycée d'enseignement général et technologique » à l'occasion d'un championnat de France UNSS (*circulaire n° 2013-131 du 28-8-2013*).
- La validation d'un niveau national du jeune arbitre doit au minimum correspondre au niveau 5 de compétence exigé dans le cadre de l'enseignement facultatif au baccalauréat EPS.
- Ces dispositions ne sont pas valables pour tous les rôles hormis jeune arbitre et jeune juge.

PRESENTATION DE L'ACTIVITE

La logique interne de l'activité

- Le tir à l'arc est une activité d'adresse et de précision. L'archer cherche à répéter indéfiniment la même gestuelle pour atteindre à l'aide de son arc et de sa flèche le centre de la cible. Pour gagner il doit marquer le plus grand nombre de points possible pour un nombre de flèches déterminé.
- C'est une activité qui requiert concentration et maîtrise de soi. Les capacités engagées par les archers doivent leur permettre de conserver la maîtrise de leur gestuelle tout au long de la compétition pour rester précis et performant.

- Aspects culturels, historiques de l'activité

Activité ancestrale, première arme de précision de loin de l'homme chasseur, cette activité permet de rassembler toutes sortes de catégories de tireurs sur un même terrain de sport : du plus jeune au plus âgé, du plus valide au moins valide, mixité, etc. Elle porte donc de fortes valeurs de partage, de tolérance et d'excellence pour tous types de pratiquants.

Le tir à l'arc Français est un acteur important dans les compétitions internationales. Aux Jeux Olympiques, les archers français ont permis de mieux faire connaître l'activité en obtenant toutes les couleurs de médailles : **Sébastien Flute**, champion olympique en 1992 à Barcelone, l'équipe féminine (**Sophie Dodémont, Virginie Arnold et Bérengère Schuh**) médaillée de bronze en 2008 à Pékin et **Jean-Charles Valladont**, vice-champion olympique en 2016 à Rio..

De jeunes tireurs se distinguent également et sont devenus en 2013 champions du monde par équipe en cadets aussi bien chez les filles que chez les garçons. Une archère a remporté la médaille d'argent aux jeux olympiques de la Jeunesse en 2014. En 2018, une archère obtient une médaille d'or également aux jeux olympiques de la Jeunesse.

Depuis une vingtaine d'année, la discipline est dominée par la Corée du Sud. En France, il y a environ 75400 licenciés avec 29% de féminines.

A l'UNSS sur l'année 2017/2018, on recense environ 6030 licenciés dont 40% également de féminines encadrées par plus de 460 animateurs d'AS.

- **Le mot de l'ambassadrice** : Carole Ferriou (plusieurs fois championne du monde de tir en campagne).

« A travers mon rôle d'ambassadrice, j'ai la chance de pouvoir vous transmettre ma passion pour le sport de haut niveau et particulièrement le tir à l'arc.

Cette passion découverte à l'âge de 5 ans m'a permis de m'épanouir, de partager, de faire des rencontres, de vivre des émotions exceptionnelles et de représenter fièrement mon pays tout au long de ma carrière.

Aujourd'hui professeure d'EPS, je vis toujours ma passion avec autant d'intensité sur les terrains et au travers des rencontres UNSS.

Alors investissez-vous et vivez votre passion à fond ! ».

SOMMAIRE

LE JEUNE JUGE-ARBITRE,

- 1. S'ENGAGE A RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS**
- 2. DOIT CONNAITRE LES REGLES DE L'ACTIVITE**
- 3. S'INVESTIT DANS LES DIFFERENTS ROLES LORS D'UNE MANIFESTATION**
- 4. DOIT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION**
- 5. DOIT VERIFIER SES CONNAISSANCES**
- 6. ASSURE LE SUIVI DE SA FORMATION**
- 7. PEUT PARFAIRE SA FORMATION EN CONSULTANT DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES**

1. LE JEUNE JUGE-ARBITRE S'ENGAGE A RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS

Sans arbitre, juge, chronométreur, starter, la rencontre ne peut exister. Ces rôles sont mis en exergue dans le bulletin officiel n°4 du 29 avril 2010 au travers de la compétence méthodologique et sociale n°2 visant à « respecter les règles de vie collectives et assumer les différents rôles liés à l'activité : juger, arbitrer, aider, parer, observer, apprécier, entraîner... »

- Le jeune juge-arbitre doit :
 - Connaître le règlement de l'activité
 - Etre objectif et impartial
 - Permettre le déroulement de la rencontre dans le respect de l'équité sportive.
 - Connaître les différentes tâches liées à sa mission.
- Pour remplir sa mission, le jeune arbitre doit à chaque journée de formation ou de compétition disposer de l'ensemble des documents nécessaires (licence UNSS, règlement de l'activité, ...) et du matériel nécessaire pour remplir sa fonction.
- Le jeune juge-arbitre UNSS doit s'engager à respecter les termes du serment ci-dessous :

« Au nom de tous les jeunes juges-arbitres, je promets que nous remplirons nos fonctions en toute impartialité, en respectant et suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité »

2. LE JEUNE JUGE-ARBITRE DOIT CONNAITRE LES REGLES DE L'ACTIVITE

NIVEAUX DE CHAMPIONNAT

Il y a six tableaux distincts dans la compétition.

Un titre de Champion de France par tableau : - Collèges établissement
: - Lycées établissement
: - Collèges excellence
: - Lycées excellence
: - Sport Partagé collèges
: - Sport partagé lycées.
: - Lycées professionnels (extraction classement lycée établissement)

SPECIFICITES DES CATEGORIES

Tous les archers des équipes de **niveau "Établissement" et "sport partagé"** doivent utiliser un arc qui passe dans le gabarit (200 mm intérieur) et dont les branches ont une puissance maximum marquée (marquage d'origine constructeur) inférieure ou égale à 26" livres (branches marquées : 24/26 lbs).

L'appartenance au tableau « **Excellence** » se définit d'après le matériel des archers. Si l'un des archers d'une équipe utilise un arc qui ne passe pas dans un gabarit circulaire de 200 mm de diamètre mis à disposition par l'organisateur, et/ou utilise des branches marquées supérieures à 26 lbs (exemple 26/28) l'équipe concoure en catégorie **excellence**.

Cette mesure se fait avec un gabarit totalement horizontal ; l'arc passant parfaitement verticalement de haut en bas.

Pour ce contrôle, l'arc est monté (poignées, branches, viseurs, stabilisateurs, etc....) sans la corde.

Les épreuves pour les six tableaux sont les mêmes. Les qualifications aux Championnats de France se font dans chaque tableau, obligatoirement à l'issue de Championnats d'Académie ou de Championnats inter-académiques (voire Multi Académiques).

COMPOSITION DES EQUIPES

Les équipes sont obligatoirement mixtes.

Elles sont composées obligatoirement de quatre archers, qui peuvent être de catégories d'âge différentes.

- *ETABLISSEMENT COLLEGES* ou LYCEES
- *EXCELLENCE COLLEGES* ou LYCEES
- *SPORT PARTAGE COLLEGES* ou LYCEES : (mixte, 2 archers valides, 2 archers en situation de handicap)

DISTANCE DE TIR

Le tir a lieu à 15 mètres.

MATERIEL UTILISE

- Seuls les arcs classiques sont autorisés (pas d'arc à poulies).
- ***Le Jeune Arbitre doit pouvoir contrôler le matériel pour tous les championnats***

Que doit contrôler le Jeune Juge-Arbitre ?

Le contrôle du matériel a lieu à l'arrivée sur le lieu du championnat dès l'inscription des équipes, il peut également être procédé à un contrôle à tout moment de la compétition.

- **Championnat sport partagé collèges et lycées :**

Des dispositions particulières concernant le matériel et le déroulement figurent dans un document spécifique, contenu dans la « Fiche Sport » de l'activité Tir à l'Arc (onglet « UNSS direction active » sur la page d'accueil du site).

- **Championnat d'établissement collèges et lycées et Excellence :**

La conformité du matériel de tir en fonction du championnat disputé par l'équipe. Pour les championnats établissement collèges et lycées : l'arc débandé muni de tous ses accessoires doit passer verticalement dans le gabarit de 20 cm, celui ci étant tenu horizontalement.

En outre pour les championnats d'établissement et d'excellence, le matériel utilisé par l'archer doit respecter les caractéristiques suivantes (caractéristiques issues des règlements de la FFTA) :

- **L'arc**

- La branche du haut ne doit pas avoir de marque ou d'inscription sur l'intérieur. Seule la marque d'origine du fabricant est autorisée.

- Le klicker (ou contrôleur d'allonge) peut être sonore et/ou visuel, mais non électrique ou électronique. Le double klicker est interdit.

- **Le Viseur**

Si l'arc en est équipé :

- Il ne peut pas y avoir plus d'un système de visée. Le point de visée peut être une fibre optique (la fibre optique ne peut excéder 2 cm sauf si son attache et son extrémité ne sont pas dans la ligne de visée de l'archer à pleine allonge).

- Il peut être réglé latéralement et verticalement.

- Le système de visée ne comportera pas de prisme, de lentille, de verre grossissant, ni d'appareil électrique ou électronique.

- **La Corde**

- La hauteur du tranche-fil ne doit pas arriver au niveau de l'œil quand l'archer est en visée

- La corde ne doit pas avoir de système permettant une aide à la visée.

- Les sucettes et les nasettes sont autorisées.

- **Les Flèches**

- Lors du tir d'une volée, les flèches **doivent être rigoureusement identiques** (couleur et marques des tubes, des plumes; de l'encoche, même calibre, même décoration).

- Elles doivent porter, sur le tube, le nom ou les initiales du tireur de manière visible et peuvent être numérotées.

- **Les protections pour les doigts**

Ce sont les palettes, les doigtiers, les gants : ces protections ne doivent pas posséder un objet destiné à tenir, tendre la corde ou lâcher la corde.

- **Divers**

- Les marques, pour les pieds, sur la ligne de tir sont autorisées, mais elles ne doivent pas dépasser du sol de plus de 1cm.

- Tout appareil électrique ou électronique de communication, les téléphones cellulaires ou les casques d'écoute sont interdits devant la ligne d'attente.

- Avant le tir, faire éteindre les téléphones cellulaires (adultes et enfants).

- **Les Stabilisateurs pour le championnat Excellence**

- Leur nombre n'est pas limité.
- Ils ne doivent pas gêner les concurrents les plus proches.
- Ils ne doivent pas toucher autre chose que l'arc.

LES BLASONS

Selon les tableaux, les blasons sont de tailles différentes.

	Collège	lycée
Etablissement	Blason de 60 cm	Blason de 60cm
Excellence	Blason de 40cm	Trispot vertical de 40cm
Sport Partagé	Blason de 80 cm	Blason de 80 cm

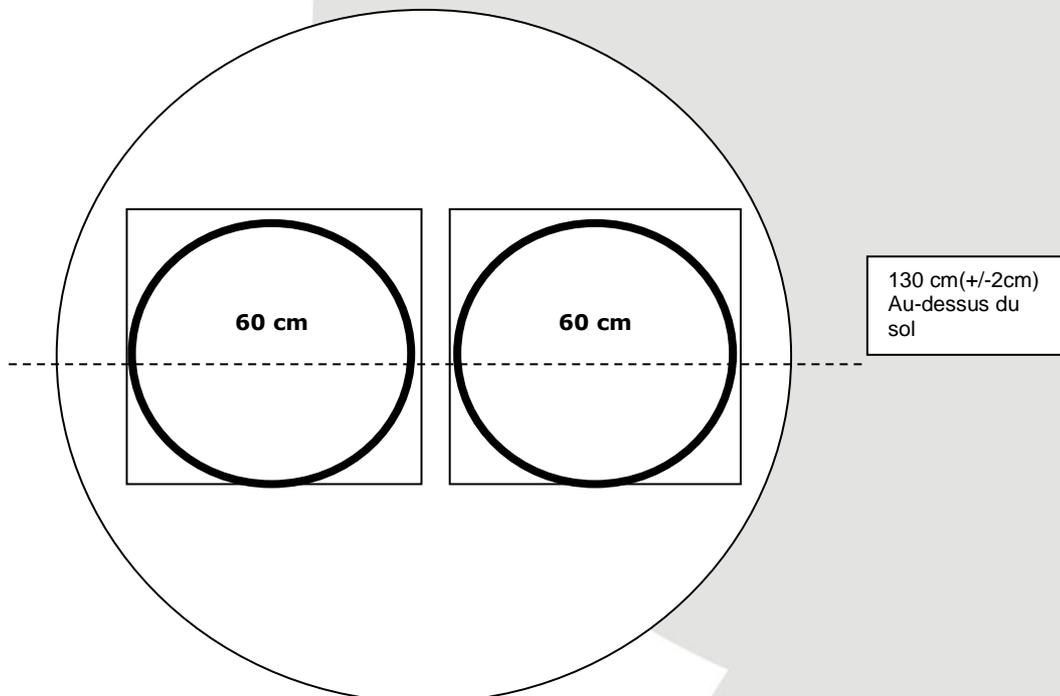
Chaque archer aura une cible et un blason correspondant à son tableau de championnat.

Chaque équipe aura le nombre de cibles et de blasons nécessaires à son évolution.

EXEMPLE DE MISE EN PLACE DE LA CIBLERIE

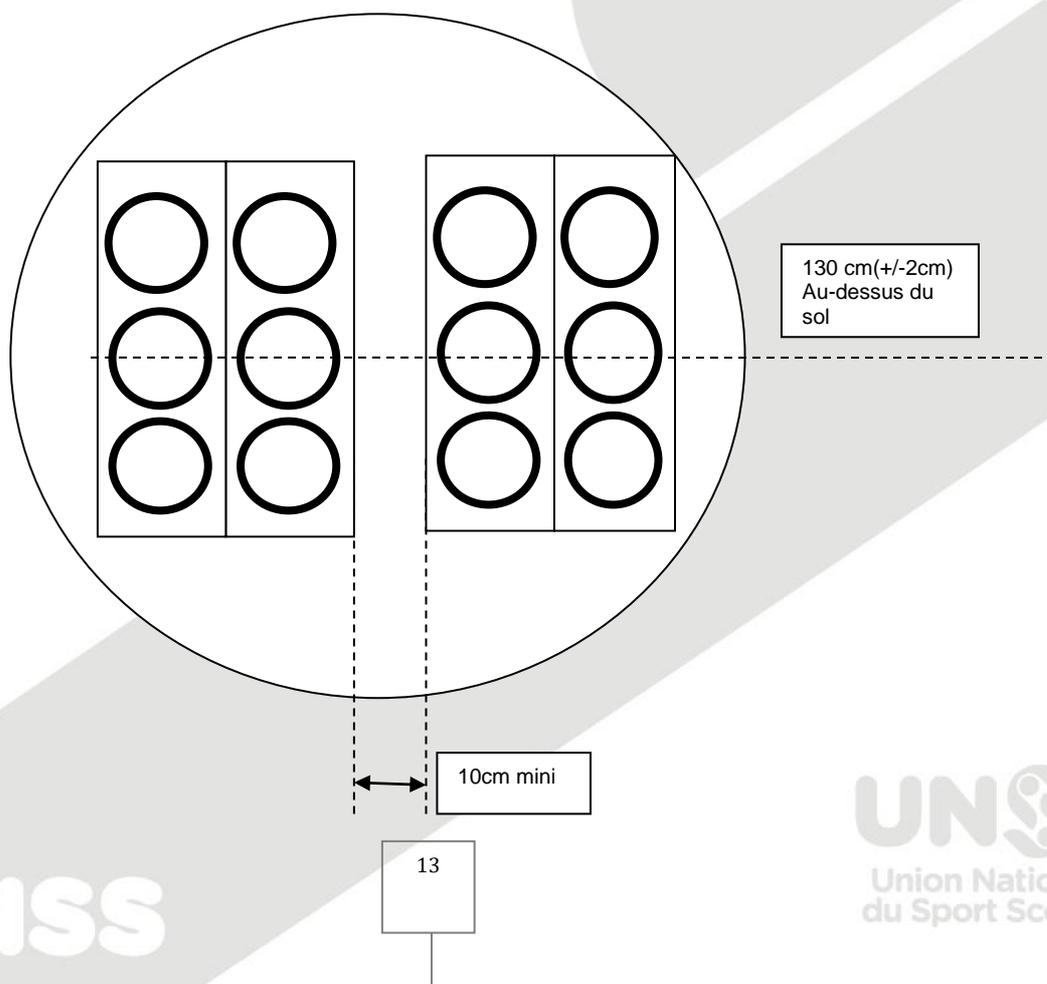
Cible 1

2 blasons de 60 cm pour les équipes collèges et lycée "établissement".



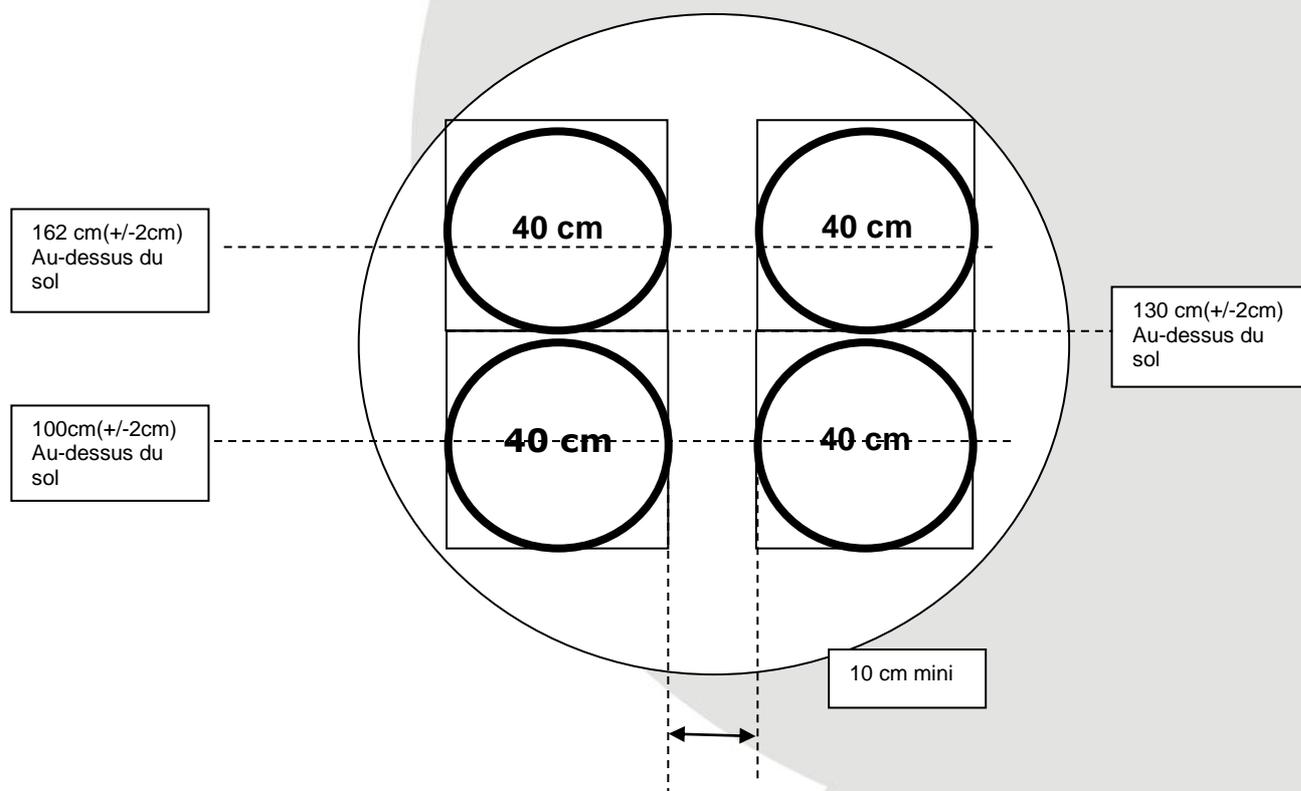
Cible 2

4 blasons "trispot" pour les lycées "excellence".



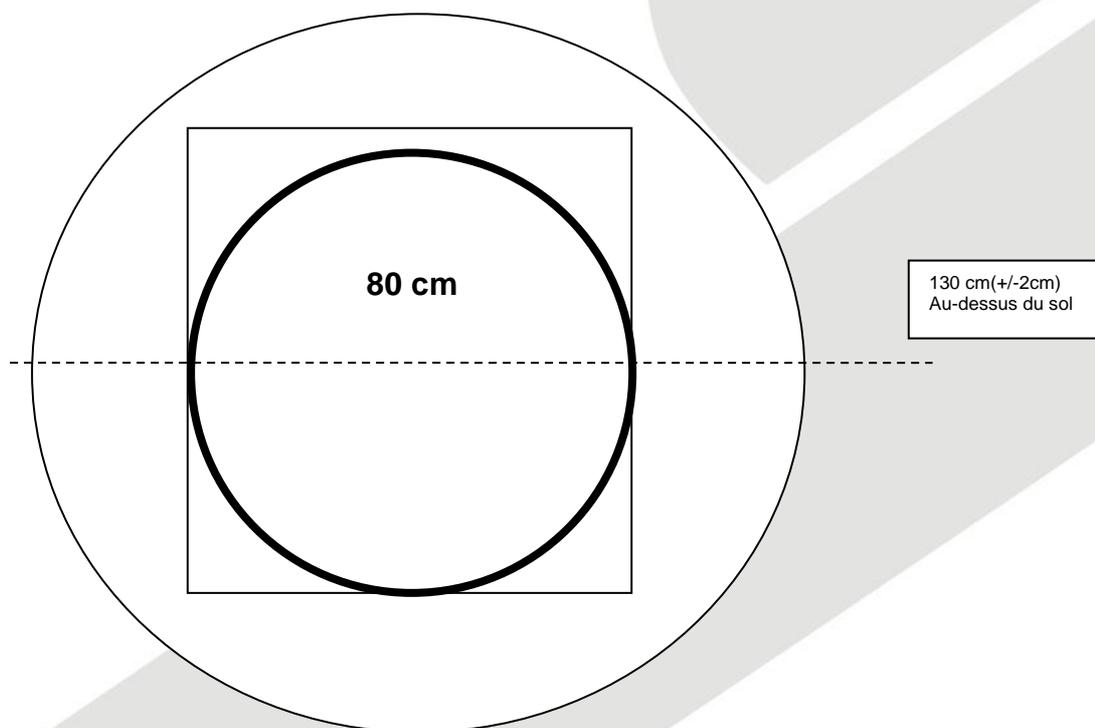
Cible 3

4 blasons pour collègues "excellence".



Cible 3

1 blason de 80 cm pour équipe de sport partagé



PRESENTATION DU CHAMPIONNAT

Le *championnat* se déroule en deux temps:

➤ **Tirs de qualification**

Pour établir un classement des équipes, chaque archer aura droit à :

- Un échauffement de 2 volées dans la salle de compétition
- Un concours de 6 volées de 5 flèches.

➤ **Tirs de classement** (3 séries de duel : 1^{ère} – 2^{ème} – Finale)

Le tir de classement se déroule sous la forme de 4 volées de 12 flèches. (3 flèches par archer)

Sur le premier duel de chaque demi-journée un échauffement d'une volée est mis en place.

TEMPS DES VOLEES :

➤ **Tirs de qualification**

Chaque archer à 3 minutes pour tirer ses 5 flèches.

➤ **Tirs de classement**

Chaque équipe à 4 minutes pour tirer 4 fois 3 flèches.

DÉROULEMENT

➤ **Tirs de qualification**

Chaque archer de l'équipe tire 6 volées de 5 flèches. Chaque équipe obtient un total calculé par l'addition des points réalisés par les archers. Un classement des équipes est alors établi en fonction du nombre de points acquis.

➤ **Tirs de classement**

A partir du classement établi après les tirs de qualification, les équipes se rencontrent en duel.

Les matches de classement se feront en fonction du nombre d'équipes engagées et selon les directives du tableau de gestion des matches utilisé pour le championnat de France. Ce tableau est à télécharger sur le site UNSS et prévoit les matches à partir de 3 jusqu'à 24 équipes.

CAS D'EGALITE

➤ **Tirs de qualification**

En cas d'égalité dans le classement, les équipes seront départagées comme suit :

- 1 – l'équipe le nombre de 10 le plus élevé
- 2 – l'équipe le nombre de 9 le plus élevé
- 3 – l'équipe le nombre de 8 le plus élevé
- 4 – l'équipe le nombre de 7 le plus élevé
- 5 – l'équipe le nombre de 6 le plus élevé, etc...

➤ **Tirs de classement**

En cas d'égalité, une volée de barrage sera réalisée. Chaque archer tire 1 flèche. L'équipe dispose de 1 minute et 20 secondes pour tirer ses 4 flèches. **Si l'égalité persiste le départage se fera sur la flèche la plus près du centre (dès la première volée de barrage).**

INCIDENTS DE TIRS

1. Tirs de qualification : Il est possible de rattraper jusqu'à 3 volées au maximum.
2. Tirs de classement : L'incident devra être résolu – géré durant les 4 minutes accordées pour le tir de l'équipe. L'archer peut se faire prêter un autre arc.

FLECHES EN CIBLE

Il est interdit de toucher le blason et les flèches en cible tant que la saisie des points n'a pas été totalement effectuée. Si cela n'est pas respecté, la valeur inférieure sera attribuée à la flèche se situant sur un cordon.

BLASONS et IMPACTS

Les impacts des flèches devront obligatoirement être cochés sur le blason après le comptage des points. Une flèche qui rebondit de la cible prendra la valeur la plus basse des impacts non cochés.

JEUNE JUGE-ARBITRE

Jusqu'au Championnat d'Académie, la délégation de chaque Association Sportive d'établissement comprendra un Jeune Juge. Le Jeune Juge ne doit pas être un archer. Pour le Championnat de France, l'équipe sera accompagnée par le meilleur Jeune Juge de l'Académie (non archer), qui peut faire partie de l'une des AS qualifiées, et qui est de niveau académique au moins.

Le Jeune Juge doit pouvoir contrôler sa connaissance du règlement utilisé dans les différents championnats établissement et excellence. Il peut utiliser le questionnaire du chapitre 5 (page 24) pour vérifier sa maîtrise de ces règlements.

3. LE JEUNE JUGE-ARBITRE S'INVESTIT DANS LES DIFFERENTS ROLES LORS D'UNE MANIFESTATION

Avant :

Vérifier le matériel des archers (Arcs, flèches et petit matériel de l'archer conformes au règlement).

Pendant :

Pendant les tirs de Qualification :

Au pas de tir :

Contrôler la sécurité avant et pendant les tirs.

Donner les ordres de tir (utiliser un « chrono tir »).

Connaître les signaux sonores propres aux séquences de tir.

- 2 bips: appel AB, 1bip : tir AB, 2 bips rappel AB & Appel CD, 1 bip tir CD, 3 bips: score, ABCD vont chercher leurs flèches.
- 5 bips consécutifs: arrêt immédiat des tirs

Gérer les incidents et prendre une décision. Problème mécanique (bris de matériel) : reste-t-il une/des flèche(s) à tirer ? Quel temps pour réparer ? Quand tirer les flèches non tirées ?

- Problème de ciblerie (le blason est décroché) : reste-t-il une/des flèche(s) à tirer ? Quand tirer les flèches non tirées?
- Problème quant aux ordres de tir (tir de la flèche au feu rouge, entrée sur le pas de tir anticipée).
- Coach/accompagnateur qui se rend aux cibles sans autorisation.
- Archers qui touchent les flèches ou le blason avant le comptage des points.
- Gestions des flèches tombées dans la zone des 3 m.

Aux cibles :

Contrôler les impacts litigieux à la demande des archers et annoncer sa décision très distinctement.

Contrôler le bon déroulement du comptage des points.

Vérifier l'état des blasons et leur changement éventuel.

Pendant les tirs de Classement (duels) :

Au pas de tir :

Donner les ordres de tir (utiliser un « chrono tir »)

Connaitre les signaux sonores propres aux séquences de tir:

Contrôler la présence des 4 tireurs et du professeur dans la zone des équipes

Contrôler le positionnement et la rotation des tireurs sur le pas de tir, le non croisement dans la zone des 1m. Utiliser les cartons jaunes et rouges au besoin.

Gérer les incidents et prendre une décision.

- Problème mécanique (bris de matériel) : pas de rattrapage de flèche en duel, tout doit être tiré dans le temps imparti avec le matériel à disposition.
- Problème de ciblerie (le blason est décroché) : reste-t-il une/des flèche(s) à tirer ? Quand tirer les flèches non tirées ?
- Problème quant aux ordres du directeur de tir (tir de la flèche au feu rouge, entrée sur le pas de tir anticipée).
- Coach/accompagnateur qui se rend aux cibles sans autorisation.
- Coach qui sort de la zone autorisée lors d'un match.
- Archers qui touchent les flèches ou le blason avant le comptage des points.
- Gestions des flèches tombées dans la zone des 3 m.

Aux cibles :

Contrôler les impacts litigieux à la demande des archers et annoncer sa décision très distinctement.

Contrôler le bon déroulement du comptage des points.

Vérifier l'état des blasons et leur changement éventuel.

Après

Aider à établir le classement

4. LE JEUNE JUGE-ARBITRE DOIT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION

Niveau Départemental

- Pré requis : le jeune Juge doit être investi au niveau de son district
- Analyse et gestion du temps (échauffement, alimentation, récupération) entre les différentes phases de la compétition (qualification et duels)

ROLES	COMPETENCES	ACQUISITIONS ATTENDUES	PROTOCOLE DE CERTIFICATION
JUGE-ARBITRE	1. APPLICATION DES REGLES	Faire respecter les ordres de tir Juger des cordons. Faire respecter le déroulement des duels. Contrôle du matériel : Réalise un contrôle de manière incomplète	Arbitrages / jugements au cours d'une rencontre et/ou d'un stage de formation départemental
	2. PERTINENCE DES DECISIONS	Pas ou peu de prise de décision. Recherche de l'aide.	
	3. EFFICACITE PAR UNE AUTORITE AFFIRMEE (sait se faire respecter)	Est imprécis dans ses interventions, doit être secondé.	

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau départemental,
- la mention de ce niveau sur sa licence
- la remise d'un bracelet bleu et d'un diplôme par le service départemental.

Niveau Académique

- Pré requis : Le jeune juge doit :
 - être investi au niveau de son département.
 - justifier de l'acquisition de son niveau départemental

ROLES	COMPETENCES	ACQUISITIONS ATTENDUES	PROTOCOLE DE CERTIFICATION
JUGE-ARBITRE	1. APPLICATION DES REGLES	Faire respecter les ordres de tir Juger des cordons Faire respecter le déroulement des duels Contrôle du matériel : Réalise le contrôle dans son intégralité mais avec hésitation	Officier sur le championnat académique
	2. PERTINENCE DES DECISIONS	Prise de décision réfléchie mais sans réelle certitude	
	3. EFFICACITE PAR UNE AUTORITE AFFIRMEE	Est capable d'expliquer sa décision sans la justifier clairement	

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau académique
- La mention de ce niveau sur sa licence
- La remise d'un bracelet jaune et d'un diplôme par le service régional.

Niveau National

- Pré requis : le jeune juge doit :
 - être investi au niveau de son académie.
 - justifier de l'acquisition de son niveau académique et participer au protocole d'évaluation initiale (théorique et si possible pratique) mis en place sur le championnat de France par les membres de la CMN.

ROLES	COMPETENCES	ACQUISITIONS ATTENDUES	PROTOCOLE DE CERTIFICATION
JUGE-ARBITRE	1. APPLICATION DES REGLES	Faire respecter les ordres de tir Juger des cordons. Faire respecter le déroulement des duels. Contrôle du matériel : Réalise un contrôle efficace et rapide sans erreur.	Officier sur le championnat de France
	2. PERTINENCE DES DECISIONS	Prise de décision réfléchie et appropriée à la situation jugée	
	3. EFFICACITE PAR UNE AUTORITE AFFIRMEE	Est capable de justifier sa décision en s'appuyant sur le règlement Annonce clairement son jugement sans hésitation	

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau national
- La mention de son niveau sur sa licence
- La remise d'un bracelet rouge et d'un diplôme (**ou attestation pour les lycées**) lors du protocole du championnat de France.

EVALUATION ET HARMONISATION DES CERTIFICATIONS

Compétences attendues à tous les niveaux		PRINCIPE D'ELABORATION DE L'EPREUVE		
Jeune Juge-Arbitre : TIR A L'ARC				
	<i>Synthétiser la compétence (mobilisation de connaissances, de capacités et d'attitudes) pour chacun des rôles existants</i>	L'évaluation se déroulera en deux parties : <ul style="list-style-type: none"> Théorique (coef 1): QCM Pratique (coef 2) : mise en situation lors d'un Championnat de France, déterminer les différents rôles que le candidat doit assumer 		
Points à effectuer	Élément à évaluer	Exigences minimales requises niveau 1/2 : Niveau départemental 10/20	Exigences minimales requises Niveau 3/4 : Niveau académique 12/20	Exigences minimales requises niveau 5 : Niveau national (Lycées : option facultative EPS) 14/20
14/20 Partie pratique (Coefficient 2)	<p>*Avant la compétition : Vérifier le matériel des archers</p> <p>*Pendant les tirs de Qualification : Au pas de tir : Contrôler la sécurité avant et pendant les tirs Donner les ordres de tir Aux cibles : Contrôler les impacts litigieux Contrôler le bon déroulement du comptage des points Vérifier l'état des blasons</p> <p>*Pendant les tirs de Classement, les duels : Au pas de tir : Contrôler la présence des 4 tireurs et du professeur dans la zone des équipes Contrôler la rotation des tireurs sur le pas de tir et le non croisement dans la zone des 1m Aux cibles : Contrôler les impacts litigieux Contrôler le bon déroulement du comptage des points Vérifier l'état des blasons</p>	1 à 10 pts	11 à 13 pts	14 à 20 pts
		<p><i>Arbitre intermittent, erreurs corrigées immédiatement, intervention parfois confuse</i></p> <p><i>Jugement qui n'éclaire pas, partiel, sommaire, sans argument, sans justification, vague</i></p> <p><i>Aide approximative</i></p> <p><i>Accepte de tenir tous les rôles mais ne les remplit pas correctement</i></p>	<p><i>Arbitre engagé, réactif, parfois hésitant mais correct, intervention avec opportunité</i></p> <p><i>Jugement global, réaliste mais pas justifié</i></p> <p><i>Aide juste, partielle</i></p> <p><i>Peut tenir la plupart des rôles mais hésite dans les décisions ou est en difficulté dans des situations inhabituelles</i></p>	<p><i>Arbitre ressource,</i></p> <p><i>complet, décisif, garant de l'organisation et de la sécurité, intervention avec opportunité et autorité</i></p> <p><i>Jugement explicatif, précis, bien expliqué justifié, adapté</i></p> <p><i>Aide constructive</i></p> <p><i>Peut assumer pleinement tous les rôles nécessaires au bon déroulement de la rencontre, en montrant l'autorité nécessaire</i></p>
06/20 Partie théorique (Coefficient 1)		0 à 10 pts	11 à 15 pts	16 à 20 pts
		<i>Satisfaisant à Excellent</i>	<i>Très bien à Excellent</i>	<i>Très bien à Excellent</i>

5. LE JEUNE JUGE-ARBITRE DOIT VERIFIER SES CONNAISSANCES

A chaque niveau de formation, une épreuve de vérification des acquis (QCM, support vidéo, épreuve pratique...) donnera lieu à l'attribution du niveau de certification correspondant et d'un retour d'évaluation auprès du Jeune Juge (oral ou écrit).

De la même façon, une évaluation initiale de chaque jeune officiel sera faite au Championnat de France pour distribuer les rôles et favoriser le bon déroulement de la compétition. La certification portera sur sa prestation tout au long de la compétition.

Officier en tant que Juge-Arbitre sur un Championnat de France n'engendre pas systématiquement une certification nationale.

Un collégien déjà certifié au niveau national doit officier à l'occasion d'un Championnat de France durant son cursus lycée s'il veut pouvoir valider les seize points dans le cadre de l'enseignement facultatif ponctuel du baccalauréat EPS.

Pour approfondir ses connaissances, le jeune juge pourra se référer au règlement de la FFTA (manuel de l'arbitre sur le site www.fft.fr)

Exemples de questions pouvant être posées

A) Lors du tir par équipe, à quelle distance minimale doivent se trouver les archers en attente par rapport à leur partenaire sur la ligne de tir ?

1 mètre

2 mètres

3 mètres

B) Une flèche tombée au sol peut être retirée si elle ne franchit pas entièrement la ligne des 3 mètres

OUI

NON

C) A-t-on le droit de mélanger plusieurs catégories d'âge pour constituer une équipe ?

OUI

NON

D) Combien de volées d'essais sont possibles par journée de qualification en individuel ?

Une

Deux

Trois

E) Doit-on attendre que tous les archers soient revenus derrière la ligne de tir pour commencer à tirer ?

OUI

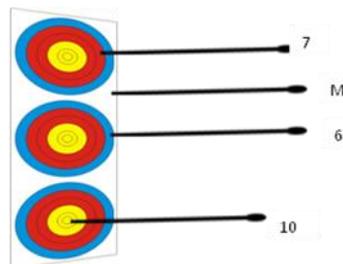
NON

F) Un archer peut monter son bras d'arc dans les 10s de préparation qui précède le signal vert.

OUI

NON

G) En catégorie "excellence" lors des tirs de classement, une flèche a été tirée avant le signal sonore de début du tir. L'arbitre et tous les archers ont vu que cette flèche est celle qui est dans le 7.



Donnez la valeur de sa volée :

H) Quelle est la hauteur des centres des blasons de 40 cm positionnés en AB

100 cm du sol

130 cm du sol

162 cm du sol

I) Qui vérifie le matériel des archers ?

Le professeur responsable

L'arbitre ou le jeune juge

Le tireur lui-même

K) Lors des tirs de qualification un archer peut encocher sa flèche lorsqu'il entend 3 bips sonores

OUI

NON

6. LE JEUNE JUGE-ABITRE ASSURE LE SUIVI DE SA FORMATION /PASSERELLES FEDERALES

Dès que possible l'UNSS proposera à tout Jeune Juge certifié de pouvoir gérer son suivi de formation sur le serveur OPUSS : www.unss.org

Passerelles entre l'UNSS et FFTA : en cours.

7. LE JEUNE JUGE-ARBITRE PEUT PARFAIRE SA FORMATION EN CONSULTANT DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Direction Nationale UNSS : www.unss.org

Services régionaux UNSS :

Services départementaux UNSS :

Stages mis en place :

Adresse de la fédération concernée :

Fédération Française de Tir à l'ARC

12 Place Georges Pompidou

93160 Noisy le Grand

Tél : +33 (0)1.58.03.58.58

Email : ffa@ffa.fr